

## Méthode de recherche dans les volumes de l'Enregistrement

### Le cas pratique d'une « déclaration de succession »

**Dans le fonds de l'Enregistrement, la recherche la plus fréquente est celle des déclarations de succession.** Les généalogistes amateurs ou professionnels peuvent utiliser les tables des successions et absences et les registres de mutations par décès pour établir des généalogies descendantes, évaluer le patrimoine des familles ou reconstituer l'origine d'un bien.

Tous les décès étant soumis à une déclaration obligatoire, les tables permettent de retrouver ledit décès pour tout le ressort d'un Bureau, même quand la personne est décédée loin de son domicile, et donne la référence de la déclaration de succession. Cette dernière fait état de la situation de fortune de l'intéressé à son décès et indique l'ensemble de ses successibles.

Les tables des successions et des absences remplacent les anciennes tables des décès (qui succédaient elles-mêmes aux tables des extraits de sépulture) et les tables des successions acquittées. Ce sont des **répertoires alphabétiques**, établis en fonction de l'initiale des noms de famille, où sont inscrits tous les défunt dans l'**ordre chronologique des décès**. Les femmes y sont, en principe, (mais pas toujours) enregistrées sous leur nom de jeune fille.

À livre ouvert, les tables des successions et absences se présentent sous la forme d'un registre à 12 colonnes, mentionnant notamment, sur une double page, les informations suivantes :

- en page de gauche : le nom, les prénoms, la profession, le domicile, l'âge du défunt et la date de son décès (colonne 1 : individus décédés ou déclarés absents) ;
- en page de droite : la date de la déclaration de succession (colonne 9), les noms, les prénoms, les domiciles des héritiers, la localisation et la description des biens déclarés, et l'existence d'un certificat d'indigence (colonne 12 : observations).

**Les tables renvoient toutes aux registres de déclarations de mutations par décès, dans lesquels sont consignés, dans l'ordre chronologique, les décès et les déclarations de succession.**

**Les registres de déclarations de mutations par décès** indiquent notamment :

- les noms et prénoms du ou des déclarants et le lien de parenté avec le défunt, le nom du défunt, la date et le lieu du décès, la nature de la succession (biens meubles et immeubles).

## Conseils de recherche

Pour retrouver la trace d'une éventuelle déclaration de succession, il convient :



- de consulter la table alphabétique à l'initiale du patronyme recherché (pour les patronymes à particule, essayer toutes les entrées possibles, y compris selon le titre de noblesse) ;
- de noter ensuite la date (et s'il est précisé selon l'époque de la confection de la table), le numéro de la déclaration de succession ;
- puis finalement, de se reporter au registre correspondant des déclarations de mutations par décès, en fonction de la date de la déclaration recherchée.

Dans l'Aude, plusieurs séries sont concernées selon la date du décès : **avant 1940 : série 3 Q** ; **de env. 1940 à env. 1970 : série W (après 1970 : un regroupement est désormais effectué sur Narbonne et Carcassonne exclusivement).**

**Rappel :** A partir de 1969, les tables des successions et absences sont remplacées par des fiches de décès nominatives.

